

LA JEUNESSE D'ANTOINE SINGLIN

Sur les origines d'Antoine Singlin, nous savons fort peu de choses. Tous les documents situent à Paris sa naissance, mais sans qu'on puisse dire avec certitude sur quelle paroisse. On pourrait songer avec une certaine vraisemblance au quartier de Saint-Eustache. C'est là, en effet, que demeurera plus tard le frère aîné d'Antoine Singlin, Nicolas¹. De toutes manières, la profession de la famille nous invite à penser qu'elle demeurait dans le voisinage des Halles : le père du futur confesseur de Port-Royal était en effet marchand de vin. Au XVII^e siècle, les corporations constituaient encore des castes assez fermées, & souvent l'on se mariait sans sortir de son milieu. Ce fut le cas, semble-t-il, pour Guillaume Singlin, père de notre héros : sa femme se nommait Marguerite Gosselin, & elle avait un frère, Claude Gosselin, qui exerçait la charge de juré-contrôleur en vins².

Nul document officiel ne nous a conservé la date de naissance d'Antoine Singlin. Seul un minuscule calendrier-nécrologe calligraphié par une religieuse de Port-Royal, la sœur Jeanne de sainte Domitille Personne³, indique, au 15 octobre 1607, la naissance & le baptême de M. Singlin⁴. Au reste, cette date est confirmée par Singlin lui-même, en une lettre à la Mère Angélique de saint Jean : «Souvenez-vous de moi dans vos prières : c'est aujourd'hui le jour de mon baptême», lui écrit-il le 15 octobre 1649⁵. Ainsi, Antoine

¹ La femme de Nicolas Singlin fut enterrée le 8 août 1650 à Saint-Eustache. Cf. *Collection Rochebilière*, Bibl. Nat. Ms. N. a. fr. 3622, fiche 8562.

² Je tire ces renseignements d'une série d'actes notariés extraits du Minutier central. Ils m'ont été indiqués par M. Jean MESNARD à qui j'en exprime ici ma bien vive gratitude. Il est malheureusement impossible, dans le cadre d'un article, d'en énumérer le détail.

³ Morte en 1694, elle avait bien connu Singlin.

⁴ *Bibliothèque de Port-Royal*, PR 145, f° 70. Un calendrier analogue a été imprimé dans le *Recueil de pièces concernant les Religieuses de Port-Royal qui se sont soumises à l'Église*, Paris, 1710. La même date y est donnée p. 206.

⁵ *Recueil manuscrit des lettres de Singlin*, constitué par M^{lle} Rachel GILLET, PR 149, f° 664. L'autographe de cette lettre se trouve dans le manuscrit Silvy.

Singlin fut baptisé le jour même de sa naissance. Cette hâte n'a rien que de très ordinaire à l'époque; rien n'oblige à l'attribuer à un mauvais état de santé du nouveau-né. Pourtant, l'acte n'en a pas été retrouvé : cela pourrait suggérer l'idée d'un baptême à domicile, mais rien n'est moins certain.

La famille Singlin devait comporter quatre fils : Nicolas, Pierre, Antoine & Mathieu; l'ordre relatif des naissances est impossible à déterminer¹. Les deux premiers restèrent dans le monde & continuèrent le commerce paternel. Le dernier devint religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés².

Jadis, la situation de la famille avait dû être relativement aisée & considérée, si bien que Nicolas & Pierre purent faire des mariages fort honorables. Pourtant, les Singlin eurent à traverser des jours pénibles. Le père, Guillaume Singlin, mourut prématurément, & tout porte à croire qu'il laissait aux siens une succession difficile. Si mal informé que soit le P. Rapin, il se fait certainement l'écho d'une tradition très sûre lorsqu'il écrit, à propos d'Antoine : « Son père, qui avait mal fait ses affaires, laissa sa famille fort incommodée³ ». Nous ne savons point à quelle date eut lieu le décès de Guillaume Singlin, mais il avait disparu lorsque son fils aîné, Nicolas, en novembre 1623, épousa Marie de Fléchy⁴. Cette dernière avait été veuve deux fois déjà, ayant épousé successivement Pierre Navère & Barthélemy Godin; de celui-ci — mort bien peu de temps auparavant, le 1^{er} août 1623 — elle avait eu un fils, Jean, dont Nicolas Singlin devra prendre la tutelle.

Sur la jeunesse d'Antoine Singlin, les relations port-royalistes sont avares de détails. Ce n'était certes point qu'on rougît de ses modestes origines; mais bien plutôt on n'aimait pas à rappeler qu'il était entré dans les ordres d'une manière qu'on jugeait peu régulière, quoique providentielle — & qu'il devait son sacerdoce à ce Vincent de Paul qui, après avoir été l'ami de Saint-Cyran, tenait maintenant des propos très durs contre les jansénistes. Le fait était là pourtant : Singlin fut ce que nous appellerions aujourd'hui une « vocation tardive ». La pauvreté de la famille, après la mort du père, ne permit point de lui

¹ Il me paraît cependant à peu près certain, d'après l'examen des actes notariés, que Nicolas & Pierre étaient les deux aînés.

² Il en est parlé dans les *Mémoires* de Lancelot, cf. *infra*, & aussi dans les *Mémoires* du P. Rapin.

³ R. RAPIN, *Mémoires*, p. p. Léon AUBINEAU, Lyon, s. d., 3 vol., t. I, p. 105. L'annotation y est due, en réalité, au P. Le Lasseur, S. J.

⁴ Minutier central, étude XX, contrat de mariage du 20 novembre 1623. D'autres actes notariés permettent de préciser l'exacte situation de Marie de Fléchy.

faire faire d'études. Très jeune, Antoine Singlin dut songer à gagner sa vie par ses propres moyens. Au dire de Marguerite Périer, nièce de Pascal, la miraculée de la Sainte-Épine, qui devait avoir sur tout ceci des renseignements de bonne source, «il se mit en apprentissage chez M. Faverolles, pour être marchand drapier ou marchand de soie¹». Il semble n'avoir manifesté que peu de goût pour le commerce, & le P. Rapin ne se trompe peut-être guère en écrivant qu'il ne put «réussir dans le commerce chez un marchand de toile proche les Halles, où il demeura quelque temps²». Nous ne savons rien d'autre sur sa vie en cette période, & sans doute l'abbé Goujet, biographe tardif, ne s'appuie-t-il que sur des inductions pour dire : «Sa conduite jusque-là avait été à peu près conforme à celle des jeunes gens de son âge : une vertu solide n'en avait point fait le caractère³».

Nous sommes donc ici fort mal renseignés, & rien ne demeure plus mystérieux que l'évolution intérieure qui achemina le jeune homme vers sa conversion. Ce tournant décisif se situe vers 1629; Marguerite Périer résume en une phrase tout ce que nous savons là-dessus : «À l'âge de vingt-deux ans, il fut touché, & prit la résolution de quitter le commerce & de se donner à Dieu⁴.» Ce mouvement de piété l'amena à saint Vincent de Paul. Rien là de surprenant, si l'on songe à ce qu'était alors la réputation spirituelle, dans le milieu dévot, du prêtre landais. Toujours d'après Marguerite Périer, Vincent de Paul lui aurait fait immédiatement envisager le sacerdoce : «M. Vincent l'embrassa, &, après lui avoir témoigné qu'il était ravi de ses bonnes dispositions où il le voyait, il lui dit qu'il fallait qu'il se fît prêtre⁵.» Les historiens jansénistes du XVIII^e siècle se scandaliseront fort d'une intervention aussi hardie. Elle s'explique cependant fort bien si l'on songe à ce qu'étaient les conditions de recrutement du clergé, en ce premier tiers du XVII^e siècle⁶. La décadence du

¹ Ce mémoire de Marguerite Périer fait partie de ses additions au *Nécrologe de Port-Royal*. Il concerne la prédiction de la dévote, dont nous allons parler. Il a été imprimé dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1740, p. 168 & suiv. Nous désignons habituellement ce recueil sous l'abréviation *Recueil d'Utrecht*.

² R. RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 105.

³ Notice biographique rédigée par Cl. GOUJET & placée en tête de l'édition d'Avignon, 1744, des *Instructions chrétiennes* de SINGLIN. Sur la rédaction de cette notice, cf. Cl. GOUJET, *Mémoires historiques & littéraires*, La Haye, 1767, p. 156.

⁴ *Recueil d'Utrecht*, p. 168.

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir un excellent tableau de la France religieuse à cette époque dans J. ORCIBAL, *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, & son temps (Les origines du Jansénisme, II)*, Paris, 1947, introduction.

clergé séculier était telle que, suivant le bon P. Amelote, biographe du P. de Condren, «le nom même de prêtre était devenu honteux & infâme, & il ne s'employait presque plus dans le monde que pour exprimer un ignorant & un débauché¹». Aussi les réformateurs, tant Bérulle que le pittoresque Adrien Bourdoise, cherchaient-ils à reconstituer le clergé par la base en créant des séminaires & en recrutant des sujets de valeur, qu'ils pourraient former à leur gré. Singlin n'avait encore que vingt-deux ans, & l'on comprend que Vincent de Paul ait entrevu en lui une vocation possible.

Aux premières ouvertures de monsieur Vincent, Singlin opposa sa complète ignorance du latin; sans s'y arrêter, Vincent de Paul décida simplement de lui faire commencer ses études classiques en vue de la prêtrise. Le P. Rapin est le seul à mentionner ici une tentative que Singlin aurait faite pour entrer en une abbaye bénédictine de Reims² : ce détail est fort suspect, & il y a là probablement une confusion avec son frère Mathieu, qui fut effectivement bénédictin. Toujours est-il que saint Vincent de Paul lui fit entreprendre ses classes & envoya sans hésiter ce grand jeune homme sur les bancs d'une sixième. «Il obéit, raconte Marguerite Périer, & il eut le bonheur de trouver un régent qui, ayant compassion de le voir obligé d'étudier avec des enfants de sept à huit ans, pour lui épargner cette honte, lui proposa de le venir voir tous les matins une heure avant la classe. Le régent lui apprenait ce qu'il devait enseigner aux enfants de sa classe, &, quand il venait en classe, il les enseignait avec son régent. Dans les autres classes, il eut le bonheur de trouver les régents bien disposés à son égard, car, voyant sa bonne volonté, ils voulurent bien en user comme le premier. Il acheva ainsi ses classes³.» Si l'on en croit le P. Rapin, dont les informations paraissent ici assez sûres, puisqu'il pouvait disposer sur ce point de renseignements précis, il aurait fait ses études chez les jésuites du collège de Clermont, rue Saint-Jacques. De là, il serait passé au collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor⁴; ce dernier séjour n'a rien que de très vraisemblable, car Vincent de Paul était depuis 1624 principal de ce collège⁵.

Singlin ne fut point sans doute un élève remarquable. D'un jugement très sûr, il était peu doué pour les spéculations intellectuelles. Il le savait, & le sentiment de son infériorité en ce domaine, joint

¹ D. AMELOTÉ. *Vie du P. Charles de Condren*, Paris, 1657, p. 391. — ² *Loc. cit.* — ³ *Recueil d'Utrecht*, p. 168. — ⁴ R. RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 105.

⁵ P. COSTE, *Le Grand saint du Grand Siècle, Monsieur Vincent*, Paris, 1932, 3 vol., t. I, p. 171.

au fait qu'il entendait mal le latin, lui causera toujours quelque gêne. On en avait conscience dans son entourage, & Goujet ne fait que transcrire une opinion courante dans le milieu de Port-Royal lorsqu'il écrit : « Il fut toujours un homme de très bon sens, &, s'il n'avait pas eu beaucoup d'études, il avait une telle ouverture pour embrasser toutes les vérités, que l'on était surpris de voir de quelle manière il y entraît¹. »

Saint Vincent de Paul semble avoir pressé le rythme de ses classes : Antoine Singlin fut ordonné prêtre le samedi saint 26 mars 1633². Le saint devait sans doute estimer fort les qualités apostoliques de son disciple, puisqu'il n'avait point attendu son sacerdoce pour le lancer dans le ministère : « Lorsqu'il fut sous-diacre ou diacre, note Marguerite Périer, il le mit à l'hôpital de la Pitié pour faire le catéchisme aux enfants. » En effet, la mère de Singlin, ayant besoin, après son veuvage, de trouver une occupation qui lui permît de vivre, était venue y assumer la charge d'économe générale — de concierge, dit le P. Rapin, avec sa malveillance ordinaire³; cependant le titre d'économe générale lui est donné par l'exact & précis Lancelot⁴, qui est là témoin oculaire, & tout nous confirme dans l'idée qu'elle y occupait ce poste assez important. M^{me} Singlin dut connaître là une relative tranquillité matérielle. Peu après l'ordination d'Antoine, elle avait marié son second fils, Pierre : en juillet 1633, il avait épousé une certaine Marie Brion, dont le père, Jean Brion, & la mère, Claude Jacquet, appartenaient à des familles de négociants en vins⁵. Chose curieuse, le frère aîné, Nicolas, ayant perdu le 28 février 1634 sa femme Marie de Fléchy, se remaria, quelques années plus tard, avec Claude Jacquet, devenue elle-même veuve⁶ : ainsi, les deux frères épousèrent tour à tour la fille & la mère.

À la Pitié, Singlin eut surtout une activité charitable. « Il s'était dévoué au service des pauvres, écrit Lancelot, faisant paraître dès lors une très grande charité envers eux, les confessant & les assistant avec des soins infatigables, & particulièrement les filles du Refuge, qui avaient été de mauvaise vie. » Cependant, il semble avoir souffert de certaines limites imposées par l'administration à son activité aposto-

¹ Cf. GOUJET, *op. cit.* Nicole disait de Singlin : « Homme merveilleux pour le droit sens & le bon esprit ». Propos recueilli par Racine, cf. J. RACINE, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, p. p. A. GAZIER, Paris, 1908, p. 199.

² Date donnée par le P. Le Lasseur, cf. R. RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 105, note.

³ *Loc. cit.*

⁴ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, Cologne, 1738, 2 vol., t. I, p. 287.

⁵ Minutier central, étude XXXVI, contrat du 12 juillet 1638.

⁶ Minutier central, étude XX, actes du 9 juillet 1642 & du 1^{er} mai 1643.

lique; plus tard, au moment de quitter l'hôpital, il confiera à Saint-Cyran «qu'il n'y avait rien à faire dans cet hôpital, parce que les administrateurs en étaient tellement maîtres que les prêtres n'étaient presque que leurs valets¹».

Singlin dut rester à peu près quatre ans à la Pitié². Il y était entré au plus tard vers le début de l'année 1633 & ce fut seulement dans les premiers mois de 1637 qu'il abandonna définitivement cette charge. Il est possible d'ailleurs que l'activité de Singlin ne se soit pas confinée uniquement aux malades de l'hôpital. Très vraisemblablement ce fut vers cette époque qu'il fit plusieurs missions avec l'évêque de Châlons, Henri Clause de Fleury, lequel «avait bien de l'estime pour ce bon ecclésiastique³».

Au séjour de Singlin à la Pitié se rattache un bien curieux épisode que les mémorialistes de Port-Royal ont soigneusement noté⁴. Au témoignage d'Antoine Le Maître, ce fait se situe vers 1633. Un jour que Singlin sortait de la chapelle de l'hôpital, il aperçut dans la cour saint Vincent de Paul qui s'entretenait avec quelques personnes. Ayant lui-même à lui parler, il demeura sur le perron, attendant que la conversation fut finie. «Durant qu'il était là, écrit Marguerite Périer, il survint une dévote de M. Vincent, nommée sœur Jeanne ou sœur Catherine.» Le Maître précise qu'il s'agissait d'une «sainte fille que M^{lle} Polailion avait fait venir à Paris pour instruire les filles du Refuge». Institutrice des Filles de l'Union chrétienne, M^{me} Polailion était en effet très liée avec saint Vincent de Paul⁵. Quant à la dévote, il est facile de l'identifier d'après les indications d'Hermant : il s'agit sans aucun doute d'une Lyonnaise, Catherine Florin, que M^{me} Polailion avait fait venir à Paris pour le Refuge. Hermant ajoute qu'elle est morte après avoir donné des marques de la plus solide vertu dont une fille puisse être capable⁶. Ayant salué M. Singlin, Catherine Florin lui dit : «Eh, mon Dieu! monsieur, il faut bien

¹ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 237 & 289.

² C'est ce qui ressort de son interrogatoire par Laubardemont, en juillet 1638. Cf. (F. PINTHEREAU), *Le Progrès du Jansénisme découvert à M. le Chancelier*, par le sieur de Prévaille, Avignon, 1655, p. 40.

³ *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1742, 3 vol., t. I, p. 573. Ce recueil est habituellement désigné sous l'abréviation *Mémoires d'Utrecht*.

⁴ Le récit le plus détaillé est celui de Marguerite Périer, *Recueil d'Utrecht*, p. 169 & suiv.; elle paraît tenir ses renseignements de bonne source. Son récit est confirmé par un mémoire d'Antoine Le Maître, qui, moins détaillé, est extrêmement précieux pourtant, *Mémoires d'Utrecht*, t. II, p. 365. Il faut y joindre un mémoire anonyme imprimé dans les *Vies intéressantes & édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, s. l., 1750-1752, 4 vol., t. I, p. 383.

⁵ Cf. P. COSTE, *op. cit.* Voir la Table analytique.

⁶ G. HERMANT, *Histoire de l'établissement des Ordres religieux*, Rouen, 1697, p. 422.

prier Dieu pour l'Église, car il va s'élever une grande persécution dans l'Église, & il y aura du sang répandu.» Elle continua quelques instants sur ce thème, puis ajouta : « Monsieur, il y aura une horrible persécution. Tous les gens de bien vont être horriblement persécutés. » — « M. Singlin, écrit Marguerite Périer, qui croyait qu'il n'y avait pas dans le monde un plus grand homme de bien que M. Vincent, lui dit en le lui montrant : « Hélas, ma sœur, ce saint « homme-là va donc être bien persécuté ! » Elle fit un grand soupir & lui dit : « Hélas, non ! monsieur, hélas ! Il sera des persécuteurs. » Singlin, plus tard, aimera à appliquer cette prophétie aux épreuves que traversera Port-Royal. Il demeura d'ailleurs en relations avec Catherine Florin, qu'il estimait « humble & remplie de l'esprit de Dieu ». Avant de quitter Paris, vers 1639, elle vint le voir & il lui fit faire un renouvellement.

* * *

Il est malaisé de dire avec certitude quand Singlin fit la connaissance de Saint-Cyran. Sur ce point, les souvenirs de Lancelot lui-même sont assez imprécis¹ : il indique vaguement 1635 ou 1636. En juillet 1638, au cours de son interrogatoire par Laubardemont, Singlin déclarera qu'il connaît Saint-Cyran depuis trois ans environ². Cependant, tout nous incline à croire qu'il faut faire remonter jusque vers le milieu de l'année 1634 les premières relations entre Saint-Cyran & Singlin.

Nous sommes en revanche mieux renseignés sur les circonstances exactes qui entourèrent leurs premiers rapports. Il faut tenir pour une légende l'histoire racontée par le P. Rapin, suivant lequel Saint-Cyran aurait découvert Singlin en venant un jour, par hasard, se confesser à lui³. Ici, les détails fournis par Lancelot sont fort précis. Très attaché à Vincent de Paul, Singlin fréquentait régulièrement les conférences de Saint-Lazare qui, au dire de Lancelot, « étaient tellement célèbres en ce temps-là qu'il n'y avait presque pas un ecclésiastique de mérite dans Paris qui n'en voulût être ». Il y rencontra un oratorien du nom de Nicolas Le Secq, que le chapitre de Notre-Dame devait, le 30 décembre 1633, créer maître au spirituel de l'Hôtel-Dieu⁴. Le Secq était très lié avec Saint-Cyran; ce dernier tenta de s'en servir pour introduire à l'Hôtel-Dieu une véritable réforme. Le Secq

¹ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 284 & 287.

² (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 40.

³ R. RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 106.

⁴ Cf. J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 498.

échoua devant l'opposition déterminée d'un certain nombre de religieuses; en janvier 1635, une décision du conseil d'État lui donna raison, mais les chanoines durent le congédier au début de novembre 1635. Devant la situation précaire de son disciple à l'Hôtel-Dieu, Saint-Cyran lui offrit, dès les premiers mois de 1634, de devenir religieux en sa lointaine abbaye de Saint-Cyran-en-Brenne, dans le Poitou, pour y être ultérieurement prieur claustral. Comme la plupart des hommes de la Contre-Réforme, Duvergier blâmait la mise en commende des monastères. Pourtant, suivant en cela l'exemple des plus illustres personnages du milieu dévot¹, Saint-Cyran ne renonça jamais à son abbaye, estimant qu'elle eût pu tomber entre des mains qui en eussent fait un plus mauvais usage; il est vrai qu'il appelait son « opprobre »² ce bénéfice assez misérable — l'abbaye de Saint-Cyran ne lui rapportant guère annuellement que mille huit cents livres³. À cette concession aux mœurs du temps ne sont sans doute pas étrangères des vues de réforme. Duvergier se préoccupait avec grand soin des moines de Saint-Cyran & cherchait à y envoyer des recrues d'une véritable valeur spirituelle, au moyen desquelles il espérait pouvoir y restaurer un jour la règle primitive⁴. Telle était la signification des avances qu'il fit en ce sens à Nicolas Le Secq. Ce dernier ne se sentait nulle vocation monastique & déclina « l'offre de l'abbé », « mais il lui dit en même temps que, s'il l'avait agréable, il proposerait cet engagement à un ecclésiastique de ses amis, qui en était beaucoup plus capable que lui, & que, s'il entraînait dans cette proposition, il le lui amènerait ». En disant cela, il pensait à Singlin.

Ce fut donc Le Secq qui présenta Singlin à l'abbé de Saint-Cyran. Au reste, il est matériellement impossible que Singlin n'ait pas auparavant entendu parler de Saint-Cyran, tant était grande dans le milieu parisien la réputation de spirituel & d'érudit de celui que Balzac appelait « l'oracle du cloître Notre-Dame ». Rien cependant ne permet de penser qu'il ait désiré spontanément en faire la connaissance, & il n'y a rien là sans doute de cette attraction irrésistible qui, quelques mois plus tard, conduira vers Duvergier un Lancelot⁵. D'ailleurs, Singlin n'hésita point à refuser la proposition que lui fit

¹ Presque tous détenaient des bénéfices ecclésiastiques. Certains même, comme Olier ou Gamaches, ne craignaient pas de pratiquer le cumul, cf. J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 10, n.

² Lettre de Singlin du 12 décembre 1643. PR 149, f° 120.

³ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. II, p. 218.

⁴ Cf. J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 405 & suiv.

⁵ Cf. L. COGNET, *Claude Lancelot Solitaire de Port-Royal*, Paris, 1950, p. 22 & suiv.

l'abbé, de devenir prieur en son abbaye : « Il représenta à M. de Saint-Cyran, comme je le lui ai entendu dire à lui-même, écrit Lancelot, qu'encore que le bien qu'il lui proposait là le touchât, il ne se voyait pas néanmoins assez fort pour l'entreprendre, que M. de Saint-Cyran pouvait mourir avant que les choses fussent établies, qu'ensuite il se trouverait engagé & n'aurait plus de secours, qu'un autre abbé commendataire lui pourrait faire de la peine, & qu'ainsi il le pria de le dispenser d'accepter cette commission. » Mais, en compensation Singlin offrit à Saint-Cyran de lui présenter son frère Mathieu, religieux bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, qui n'avait point pris, en 1631, la réforme mauriste. Mathieu Singlin, lui, accepta, & dans les premiers mois de 1634, partit pour Saint-Cyran-en-Brenne, où il fut prieur, sans qu'il lui fût possible, d'ailleurs, de réussir en son œuvre de réforme¹.

En dépit de son refus, Antoine Singlin demeura en relations suivies avec Saint-Cyran. Au témoignage de Lancelot, l'abbé « le pria néanmoins de ne pas laisser de le voir, & de venir dîner chez lui toutes les semaines une fois, ce qui sans doute n'était pas une marque de peu d'estime en M. de Saint-Cyran, lui qui était si retiré qu'il ne voyait presque personne ». La raison de cet attachement fut, semble-t-il, l'extraordinaire docilité que l'Oracle rencontrait en Singlin. Plus tard, il avouera à Lancelot « qu'il n'avait vu personne plus docile, & plus disposé à recevoir les grandes vérités, ajoutant qu'il les avait déjà dans le cœur avant de les connaître, & qu'il était comme une allumette — c'est son terme — où il n'était besoin que d'approcher le feu pour la faire prendre aussitôt ». Au fond, le P. Rapin ne fait que traduire la vérité à sa manière lorsqu'il écrit : « L'abbé, ayant trouvé en ce jeune homme un esprit borné, mais docile & capable de recevoir les impressions qu'on lui voudrait donner, parce qu'il lui trouva un sens assez droit, un caractère sage & de bonnes intentions, le jugea capable d'être élevé dans ses sentiments². »

Peu à peu, Singlin découvrait Saint-Cyran, & se liait à lui par une affection profonde, accompagnée d'une admiration sans bornes. Ce qui le séduisait, ce n'était point sans doute la prodigieuse érudition intellectuelle de l'Oracle, mais sa conception austère & exigeante d'un christianisme intégral, où l'abbé poussait jusqu'à leurs limites les idées bérulliennes & les conceptions intransigeantes de la Contre-Réforme française. Ces relations devinrent rapidement assez intimes

¹ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 128.

² R. RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 106.

pour que Saint-Cyran pût songer à se servir de Singlin comme suppléant occasionnel : il allait en effet en avoir besoin. Le goût de Saint-Cyran pour les réformes monastiques l'avait engagé dans une étrange & périlleuse histoire¹. En 1633, la Mère Angélique Arnauld, ancienne abbesse de Port-Royal, avait fondé, avec M^{sr} Sébastien Zamet, évêque de Langres, en une maison sise rue Coquillière, près du Louvre, une nouvelle congrégation de femmes, appelée Institut du Saint-Sacrement. L'archevêque de Paris, François de Gondi, ainsi que celui de Sens, Octave de Bellegarde, s'étaient intéressés à la nouvelle fondation. Très vite, des querelles éclatèrent entre les trois prélats à propos de la supériorité de la maison du Saint-Sacrement. Furieux d'avoir été évincé, Bellegarde fit censurer par la Sorbonne, en juin 1633, un petit écrit de piété rédigé par la Mère Agnès Arnauld en novembre-décembre 1626, sous l'influence du P. de Condren, devenu depuis général de l'Oratoire². Sollicité par Zamet, Saint-Cyran intervint pour défendre l'écrit de la Mère Agnès, intitulé *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, que Bellegarde présentait comme le résumé de la spiritualité du nouvel Institut. À cette occasion, Saint-Cyran se lia d'amitié avec la Mère Angélique, qu'il ne connaissait jusqu'alors que d'une manière fort superficielle, &, sur l'invitation même de Zamet, l'abbé commença à prêcher & à confesser aussi bien à Port-Royal qu'au Saint-Sacrement. La Mère Angélique traversait alors une crise de conscience assez aiguë : ses vues personnelles, toutes de pauvreté & d'austérité, se heurtaient à celles de M^{sr} Zamet, qui eût voulu faire du Saint-Sacrement une maison assez élégante pour ne pas effaroucher les « Filles de la Cour ». Si discret que fût Saint-Cyran, il donna raison sur ce point à la Mère Angélique. Celle-ci lui voua la confiance la plus absolue, &, très vite, les religieuses des deux maisons s'attachèrent passionnément au nouveau directeur. Zamet en conçut naturellement quelque aigreur. Cependant, la Mère Angélique, sentant que sa situation au Saint-Sacrement devenait de plus en plus fautive, réussit par un véritable stratagème, le 10 février 1636, à regagner Port-Royal. Cet épisode, joint à quelques autres incidents, envenima encore les rela-

¹ D'avance, je me permets de renvoyer le lecteur, pour cette affaire embrouillée, à mes volumes : *La Mère Angélique & M^{sr} Zamet*, & *La Mère Angélique & Saint-Cyran*. En attendant, on peut trouver d'excellents renseignements dans J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 305 & suiv. Le volume extrêmement partial de L. PRUNEL, *Sébastien Zamet*, Paris, 1912, p. 210 & suiv., ne doit être utilisé qu'avec prudence. Cf. aussi J. FRENCKEN, *Agnès Arnauld*, Nimègue-Utrecht, 1932, p. 78 & suiv.

² Cf. L. COGNET, « Le Chapelet secret du Saint-Sacrement », dans *Bulletin de la Société des Amis de Port-Royal*, 1951.

tions entre l'évêque de Langres & Saint-Cyran. Ce dernier, qui avait horreur de semblables conflits, décida de ne plus revenir à la maison du Saint-Sacrement, qu'il abandonna définitivement au début de l'été 1636.

Fidèle à la règle qu'il s'était imposée, «de n'abandonner point ceux qu'il avait commencé d'assister»¹, Saint-Cyran chercha quelqu'un qui le pût suppléer. Il jeta les yeux sur Singlin. Ce dernier, en effet, lui semblait offrir toutes les garanties morales requises; en outre, il était suffisamment obscur pour ne porter ombrage à personne, & ses relations avec l'abbé n'étaient guère connues du public. D'accord avec la Mère Angélique, il l'envoya à Port-Royal dans les premiers jours de mars 1636. «Lorsque je fus de retour du Saint-Sacrement, écrit la Mère, on me donna la charge de maîtresse des novices, &, jugeant que j'avais besoin, pour les servir, d'un confesseur qui eût les qualités nécessaires pour conduire les âmes à Dieu, dont celui que nous avons & qui avait été donné par l'évêque [M^{sr} Zamet] n'avait aucune, je priai la Mère Agnès, qui était supérieure par l'absence de la Mère Abbesse², qui avait été envoyée au Saint-Sacrement, de supplier M. de Saint-Cyran de nous en donner un. Il le fit & nous envoya M. Singlin, qui avait alors la charge de l'hôpital de la Pitié, où madame sa mère s'était donnée pour servir les pauvres par une grande charité. Aussitôt, je lui mis toutes nos novices entre les mains, & celles de nos pensionnaires que l'on désirait préparer à la communion, & nous vîmes bientôt le fruit de la sainte conduite de ce bon ecclésiastique³.»

Dans les deux communautés, Singlin fit la plus grande impression. «Nous reconnûmes bientôt, écrit la Mère de Ligny, que ce qu'on nous avait dit de lui était véritable, & nous fûmes encore plus persuadés par notre propre expérience de la lumière & de la grâce qui était en lui. Il nous fit particulièrement paraître une charité extraordinaire à l'égard de quelques-unes, qui avaient d'abord peine à se mettre sous sa conduite, parce qu'il paraissait bien jeune. Elles y résistèrent quelque temps, mais elles reconnurent bientôt sa capacité, & il semble qu'on pouvait dire de lui ce qu'on lit de saint Étienne, qu'on ne pouvait résister à la sagesse & à l'esprit de Dieu qui parlait en lui⁴.» La Mère Madeleine de Ligny, qui est l'auteur

¹ *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 455.

² La Mère Geneviève de saint Augustin Le Tardif, qui avait remplacé la Mère Angélique au Saint-Sacrement, au départ de cette dernière.

³ *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 468.

⁴ *Ibid.*, p. 574.

de ce témoignage, paraît avoir tout particulièrement apprécié la direction de Singlin¹. Tout ceci, naturellement, se passait avec l'appui moral & l'entier assentiment de Saint-Cyran, à tel point que l'oratorien Antoine Viguier pourra dire qu'il considérait Singlin comme «le vicaire de Saint-Cyran au Port-Royal»².

* * *

Cependant, à mesure que le temps passait, Singlin sentait naître en lui le désir de plus en plus impérieux de renoncer à son ministère à la Pitié, pour se livrer entièrement à la conduite de Saint-Cyran. Ce dernier se montra d'abord assez réticent aux ouvertures que lui fit son disciple : «Il aimait les pauvres, écrit Lancelot, & ne voulait pas qu'on les abandonnât aisément, lorsqu'on était engagé à les servir³.» Mais Singlin lui allégua les obstacles que mettaient les administrateurs à son apostolat. Par ailleurs, une autre objection s'élevait : Singlin était pauvre &, en dehors de sa charge, n'avait guère les moyens d'assurer sa subsistance. À la remarque que lui en fit Saint-Cyran, il répondit «qu'il prendrait quelques enfants pour les instruire». Sans probablement le savoir, il entra ainsi pleinement dans les vues de Saint-Cyran qui, depuis longtemps, rêvait de pouvoir mener une œuvre d'éducation, à quoi il attachait la plus grande importance⁴. Il vit une indication providentielle dans la proposition que lui faisait Singlin, & accepta.

Ceci se passait dans les premiers mois de 1637, & l'abbé résolut de tenter immédiatement l'expérience. Depuis assez longtemps déjà, son intime ami, l'avocat général Jérôme Bignon, le pressait de se charger de l'éducation de son jeune fils, nommé aussi Jérôme, qui avait pour lors une dizaine d'années. Saint-Cyran résolut de lui adjoindre un orphelin de Chartres, François Dauvilly, ainsi qu'un neveu de la sœur Suzanne-Julienne de saint Paul Desmoulins, sœur de la grand-mère paternelle de Racine : ce dernier se nommait Nicolas Vitart, & nous le retrouvons souvent dans l'entourage du poète⁵. Avec l'assentiment de la Mère Angélique, Saint-Cyran songea à installer quelque temps son petit monde dans les bâtiments de Port-Royal-des-Champs, que les religieuses avaient abandonnés

¹ G. HERMANT, *Mémoires*, p. p. A. GAZIER, Paris, 1905-1910, 6 vol., t. I, p. 58.

² (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 7.

³ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 290.

⁴ Cf. L. COGNET, *Cf. Lancelot*, p. 74 & suiv.

⁵ Cf. J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 550. Voir aussi, du même auteur, «L'enfance de Racine», dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1951.

depuis 1625. Ce n'était dans sa pensée qu'une installation tout à fait provisoire : «Le dessein toutefois de M. de Saint-Cyran, écrit Lancelot, n'était pas d'attacher M. Singlin à Port-Royal, mais de l'envoyer à une cure dépendante de son abbaye, nommée Arfeuille, dont il a même été pourvu quelque temps, pour y faire élever un petit nombre d'enfants sous sa conduite, avec quelques maîtres pour le soulager dans le soin & le travail de les instruire. Et il me souvient que M. de Saint-Cyran, me parlant de cet établissement, me disait qu'il était éloigné des grands desseins, que ce qu'il voulait faire n'était pas une chose qui eût de l'éclat, & qu'il se contenterait de faire élever là une douzaine d'enfants au plus dans une vertu chrétienne & hors de la corruption du monde, pour tâcher de les conserver dans l'innocence de leur baptême¹, innocence qui est aujourd'hui si rare, qu'il considérerait néanmoins comme le premier fondement pour être capable dans la suite de servir utilement l'Église².» Les bâtiments de Port-Royal-des-Champs avaient été en partie démantelés au départ des religieuses, & un abandon de douze années avait achevé de les délabrer; cependant, Saint-Cyran estima que les enfants y pouvaient loger, au moins pendant la belle saison. En conséquence, Singlin renonça à la charge qu'il occupait à l'hôpital de la Pitié, &, aux premiers jours du printemps, Saint-Cyran fit le voyage de la vallée de Chevreuse; il passa deux jours à Port-Royal-des-Champs pour examiner comment son petit groupe y pourrait s'organiser³. Peu après, Singlin venait s'y installer avec ses trois élèves⁴.

* * *

Antoine Singlin dut arriver en la vieille abbaye au cours du mois de juin 1637. Dans la solitude du vallon désert, déchargé maintenant des responsabilités assez lourdes sans doute qui l'avaient absorbé jusque-là, il put songer davantage encore à son âme & à sa propre vie spirituelle; il résolut de faire ce que dans l'entourage de Saint-Cyran on appelait son renouvellement.

Cette technique des renouvellements constitue l'un des traits les plus caractéristiques de la spiritualité saint-cyranienne, bien que Saint-

¹ Il est remarquable de voir que Saint-Cyran reviendra plusieurs fois sur ce projet de fondation d'un séminaire auquel aurait présidé Singlin. Il était, semble-t-il, sur le point de le réaliser au moment de son arrestation, cf. SAINT-CYRAN, *Lettres chrétiennes & spirituelles*, s. l., 1744, 2 vol., t. II, p. 627.

² Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 291.

³ (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 60.

⁴ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 290. Cf. *Progrès du Jansénisme*, p. 40.

Cyran n'en soit pas à proprement parler l'inventeur¹. Saint-Cyran, en effet, envisageait la vie chrétienne bien plutôt sous l'aspect durable des états, que sous l'aspect transitoire des actes. Frappé par la nécessité de faire de la conversion le passage, dans la mesure du possible définitif, d'un état de péché à un état de grâce que l'on voudrait permanent & stable, il s'opposait à l'usage d'absolutions précipitées, qui faisaient de la vie du chrétien une sorte d'alternance entre la grâce & le péché. Il lui fallait donc trouver une méthode psychologique propre à provoquer ce choc, d'où résulterait le total retournement d'une vie. La solution, au moins théorique, lui parut être la suivante : faire du pécheur un pénitent, en ne lui donnant point l'absolution, en le privant pour un temps de l'usage des sacrements, & spécialement de l'Eucharistie. Ainsi le pécheur pourrait prendre conscience de sa misère morale & rompre définitivement avec ses erreurs passées. Au terme de ce temps de pénitence, le pécheur serait réconcilié par l'absolution, recevrait la communion. Il continuerait d'ailleurs à donner à sa vie un caractère d'austérité pénitente, qui préserverait les grâces reçues ; & assurerait sa persévérance. Tels étaient les principes du « renouvellement » que Saint-Cyran semble avoir formulés pour la première fois vers 1629, dans son petit traité *Du cœur nouveau*. Ils avaient à l'origine des bases surtout psychologiques. Plus tard, quand leur application aura soulevé des conflits, Saint-Cyran tentera de les défendre en les présentant comme un retour aux pratiques pénitentielles de l'Église primitive : c'est dans cette intention qu'il fera écrire par Antoine Arnauld la *Fréquente Communion*.

Il s'agissait là surtout de vues intellectuelles, que Saint-Cyran appliquera toujours avec la plus grande discrétion. Pour lui, le délai de l'absolution & le retranchement des sacrements ne sauraient s'étendre au-delà de quelques semaines², & c'est, par exemple, en dépit de ses objurgations les plus pressantes qu'en 1635 la Mère Angélique restera sans communier de Pâques à l'Assomption³. Dans certains cas, il admettait que la pénitence pût se faire sans retranchement total de l'Eucharistie : une pénitente comme M^{lle} d'Atrie continuera à communier tous les huit jours⁴. Au reste, Saint-Cyran se refusait

¹ Sur la technique des renouvellements, cf. J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 519 & suiv. Voir aussi L. COGNET, *Les Origines de la spiritualité française au XVII^e siècle*, Paris, 1949, p. 99 & suiv. En outre, les idées de Saint-Cyran sur l'insuffisance de l'attrition & la nécessité de la contrition contribuaient à renforcer sa position.

² Voir par exemple l'attitude de Saint-Cyran envers Lancelot qui aurait voulu prolonger sa pénitence pendant plus d'une année, cf. L. COGNET, *Cl. Lancelot*, p. 42.

³ *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 478, 479, 528.

⁴ (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 22.

là à rien imposer, & se contentait de satisfaire, dans la mesure où il le jugeait souhaitable, aux désirs de son pénitent. Mais il est juste d'ajouter que, malgré toute sa prudence, Saint-Cyran sera victime de son entourage, & en particulier des religieuses. Jusque vers 1634, il semble n'avoir fait faire que fort peu de renouvellements. Malheureusement, il commit l'imprudence d'en parler, peut-être un peu trop, aux sœurs du Saint-Sacrement & de Port-Royal. Le résultat ne se fit pas attendre : elles voulurent pour la plupart faire leur renouvellement. Enthousiasmées par la nouvelle méthode, elles en parlèrent au dehors, sans se rendre compte qu'elles soulevaient par là des remous d'opinion assez divers, & qui n'étaient pas tous favorables à leur directeur. La Mère Angélique, ardente & entreprenante, mettra tout en œuvre pour amener des pénitents à Saint-Cyran, qu'elle s'obstinait à considérer comme un conducteur d'âmes, à la manière de son ancien directeur, saint François de Sales. Les relations avec Port-Royal & la famille Arnauld vaudront à Saint-Cyran, précisément en cet été 1637, une brillante conquête en la personne d'Antoine Le Maître, jeune avocat déjà réputé pour son éloquence & que l'on considérait comme un des espoirs du barreau parisien¹. La retraite en pleine gloire d'un homme aussi connu qu'Antoine Le Maître provoquera des commentaires dont Saint-Cyran portera en partie le poids : on lui reprochera d'avoir, par ses absurdes théories, privé le droit français d'un de ses meilleurs représentants.

Saint-Cyran croyait assurément à la valeur de ses principes. Il ne considérait point cependant le renouvellement comme absolument indispensable à la vie spirituelle : nous avons vu qu'il confia à Singlin des charges importantes dans le domaine de la direction sans que jamais celui-ci eût fait de retraite de ce genre. Mais Singlin voulut profiter de son séjour à Port-Royal-des-Champs pour combler cette lacune. Il commença son renouvellement dans les premiers jours de juillet &, suivant ses propres déclarations à l'enquêteur Laubardemont, s'abstint pendant trente à quarante jours de dire la messe².

Nous ne savons rien des sentiments de Singlin pendant sa retraite. Il ne serait point étonnant cependant qu'il ait songé alors à faire ce que feront plus tard à Port-Royal d'autres prêtres pénitents : renoncer définitivement aux fonctions sacerdotales & se réduire volontairement à l'état laïc. Peut-être peut-on rapporter au temps de son

¹ Cf. J. ORCIBAL, *op. cit.*, p. 535 & suiv.

² (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 41.

renouvellement un fragment de lettre qui nous a été conservé; il y semble faire allusion à sa propre entrée dans les ordres, que sans doute, au regard des principes exigeants de Saint-Cyran, il devait considérer comme peu régulière. Voici ces quelques lignes, qui, de toute évidence, sont adressées à Saint-Cyran : «... de mon sacerdoce. La dernière fois que je vous en parlai, ce ne fut pour me plaindre de l'avoir mal reçu & d'en avoir fait un mésusage, ayant été informé de vous qu'il fallait une soumission à la volonté & permission de Dieu, dans les péchés qui se rencontrent toujours dans quelque état que ce soit. Mais je n'avais égard qu'au temps présent, je veux dire dans les défauts de lumière, de vertu, de force & de grâce, pour en user selon les grandes & extraordinaires difficultés qu'il y a d'en bien user, maintenant que la discipline est toute renversée, que la vérité est tout obscurcie, que les hommes sont si pervertis¹». D'ailleurs, à supposer même que Singlin eût formé un projet de ce genre, l'autorité de Saint-Cyran y eût rapidement mis bon ordre.

Singlin recommença à dire la messe en la fête de saint Laurent, 10 août 1637². Au témoignage de Lancelot, les quelques personnes qui se trouvaient à Port-Royal-des-Champs ou aux environs, qui ne l'avaient jamais vu jusqu'ici célébrer, crurent que c'était sa première messe. Le reste de l'été se passa fort tranquillement, &, dès l'automne, Singlin & les enfants revinrent à Paris, où Saint-Cyran les fit loger dans les dépendances extérieures de Port-Royal de Paris. Leur nombre s'était d'ailleurs augmenté en ces derniers temps : deux autres neveux de la sœur Suzanne Desmoulins, Antoine Dessaut & Louis Grégoire, étaient venus s'y ajouter, ainsi que le fils d'un Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, nommé Pierre Davity³. Pour assurer l'instruction de ces enfants, d'âge d'ailleurs assez divers⁴, Singlin avait besoin d'aide. Saint-Cyran plaça donc auprès de lui un jeune homme natif de Mézières-en-Brenne, près de l'abbaye de Saint-Cyran, qui s'appelait Silvain Gaudon; un peu plus tard, en janvier 1638, il lui envoyait un auxiliaire de grande valeur en la personne de Claude Lancelot⁵. La tâche principale de Singlin,

¹ PR 149, f° 629.

² Cl. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 290. L'annotateur remarque la singulière erreur commise ici par Cl. GOUJET, *op. cit.*, p. VIII, qui croit que c'est Saint-Cyran qui a préparé Singlin à la prêtrise.

³ (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 61-62.

⁴ Vitart, Dauvilly & Davity étaient âgés d'une quinzaine d'années, tandis que les autres n'en avaient guère qu'une dizaine. (D'après les interrogatoires, dans le *Progrès du Jansénisme*.)

⁵ L. COGNET, *Cl. Lancelot*, p. 33 & suiv.

désormais, fut d'assurer l'instruction religieuse du groupe. Pour lui faciliter la tâche, — & sur la demande aussi de Jérôme Bignon, — Saint-Cyran composa un petit catéchisme, imprimé plus tard sous le titre de *Théologie familière*¹. Maîtres & élèves formaient une petite communauté à laquelle s'adjoignaient, pour la récitation de l'office, Antoine Le Maître et son frère, Simon Le Maître de Séricourt, que l'exemple de son aîné venait de décider à entrer dans la pénitence. Ainsi, presque sans l'avoir voulu, Saint-Cyran venait de donner naissance à l'institution des Solitaires de Port-Royal.

À son arrivée à Port-Royal, en janvier 1638, Lancelot fit avec admiration la connaissance de Singlin. « Je fus, raconte-t-il, surpris particulièrement de la grande pauvreté & mortification de M. Singlin. Il n'avait qu'une fort méchante robe de chambre de serge violette, & portait ses habits si usés qu'on avait peine à le faire résoudre d'en prendre de neufs. Il laissait sa chambre au petit Bignon, & ne réservait pour lui qu'un méchant cabinet, qui était au coin de la montée, fort froid, fort obscur, & exposé à tout le grand bruit du faubourg. Il y étudiait le jour, & la nuit il y étendait deux ais pour se coucher. Il est vrai que, dans la suite, il souffrit par condescendance qu'on y mît un petit matelas, mais il était si mal garni qu'on n'avait pas sujet de lui reprocher d'y être trop à son aise. Il couchait sans draps & tout habillé. Nous disions matines dans sa chambre avec lui à une heure après minuit, mais, n'étant pas content de cet office, j'ai su que fort souvent il priaït Dieu presque à toutes les heures de la nuit, faisant sonner son réveille-matin presque à toutes les heures & le relevant pour une autre heure. Mais, lorsqu'il vit qu'on s'en était aperçu, il cessa de le faire, ne fuyant rien tant que l'ostentation, & ayant une adresse toute particulière pour cacher sa vertu & ses exercices de piété². »

Dans ce groupe des premiers Solitaires, l'importance morale & matérielle de Singlin était considérable³ : il en était, à certains égards, le centre ; il est juste aussi de remarquer qu'il en était le seul prêtre. Saint-Cyran, d'ailleurs, suivait attentivement leur vie. Il venait à Port-Royal presque tous les deux jours, & parfois prolongeait fort tard ses visites, — ce qui valut un soir à Singlin une petite aven-

¹ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 20.

² *Ibid.*, p. 292.

³ Ayant quelque connaissance des affaires matérielles, Singlin assumait dans la petite communauté le rôle d'économe ; c'est à lui, par exemple, que Lancelot remit les cent livres destinées à payer sa pension, cf. (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 58.

ture. «Une autre fois, raconte Lancelot, M. Singlin voulut accompagner M. de Saint-Cyran. Comme il s'en retournait, il fut rencontré par des soldats qui n'avaient nullement bonne mine, & M. Singlin nous avoua qu'il avait eu peur, car c'était entre les murailles des Chartreux & des Carmélites¹, où l'on ne trouve personne à ces heures-là. M. de Saint-Cyran, toujours intrépide, les regarda avec une fermeté capable de les étonner, &, comme ils commencèrent par demander quelque chose, il leur dit : «Oui-da ! «Approchez-vous, que je vous connaisse.» Eux, tout surpris, s'humilièrent devant lui, & il pria M. Singlin de leur donner quelque pièce de trente sols ou un écu, car il ne portait pas d'ordinaire d'argent. Ces soldats se retirèrent en lui faisant toutes sortes de civilités².»

Au cours de ses visites, Saint-Cyran se préoccupait à la fois de la vie spirituelle & de la vie intellectuelle de ses disciples. Ses neveux, Barcos, Haitze, Darcangos, l'accompagnaient le plus souvent. Singlin en profita pour pousser plus avant ses études théologiques, lesquelles, assurément, avaient été plutôt sommaires. «Il envoyait, note Lancelot, M. de Haitze, son second neveu, pour lire avec M. Singlin, M. Gaudon & moi, les ouvrages de saint Augustin contre les Pélagiens, touchant la grâce³.» Saint-Cyran admirait beaucoup ces opuscules contre les Pélagiens & s'était fait envoyer de Flandre un grand nombre d'exemplaires de l'édition parue à Louvain en 1555⁴; il les distribuait à ceux de ses disciples qui pouvaient en tirer profit. Singlin semble avoir pris grand intérêt à cette étude. Le 24 octobre 1637, il écrit à Saint-Cyran : «Nous continuons tous les jours la lecture de saint Augustin, en laquelle je souhaiterais d'avoir plus de temps pour méditer sur icelle.» Il ajoute d'ailleurs qu'il doit à ce contact avec le Docteur de la Grâce «la connaissance des vérités de la foi, qu'il a ignorées jusqu'à présent⁵». En outre, Saint-Cyran prononçait devant le petit groupe de ses disciples de nombreuses conférences spirituelles, où il improvisait, s'abandonnant à l'inspiration du Saint-Esprit. L'auditoire en était littéralement transporté; un jour même, Lancelot essaya d'en noter une, & en remit le manuscrit à Singlin, qui le conserva précieusement : «M. Singlin

¹ Saint-Cyran demeurait près du Luxembourg, en face des chartreux de Vauvert. Il est probable que sa maison était la belle construction Louis XIII prise aujourd'hui dans la cour de l'École des Mines.

² Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 41.

³ *Ibid.*, p. 42.

⁴ Cf. L. COGNET, *Cf. Lancelot*, p. 38.

⁵ (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 93.

& M. Le Maître, note Lancelot, qui n'étaient pas de petits esprits, en étaient dans une admiration continuelle, & ils disaient quelquefois, par une espèce de ravissement : Jamais homme n'a parlé comme cet homme !¹» Singlin lui-même s'y exerçait parfois à la prédication, mais l'Oracle trouvait qu'il y mettait trop du sien : «Une fois, écrit Lancelot, il fit un petit reproche à M. Singlin de ce que, dans ses sermons, il parlait avec de trop grands mouvements, lui marquant qu'il devait craindre qu'il ne se mêlât là dedans quelque chose de trop humain².» L'abbé s'efforçait de leur inculquer un très grand respect des fonctions sacerdotales & liturgiques, & une très haute idée de la dignité du prêtre; c'est dans cet esprit qu'il empêchait Singlin de lui servir sa propre messe, & qu'il le reprit un jour pour avoir fait faire à Silvain Gaudon, simple clerc, les fonctions de sous-diacre à la grand-messe³.

Il est très net d'ailleurs que Saint-Cyran s'efforçait de rendre chaque jour plus considérable le rôle de Singlin, tant auprès des Solitaires qu'auprès des religieuses. Vers le 5 octobre 1637, Saint-Cyran fut obligé de partir pour son abbaye, d'où il ne revint que le 5 décembre. Pendant toute son absence, il fut suppléé par Singlin en ses fonctions de directeur. Ce fut précisément en ce temps-là que Simon Le Maître de Séricourt, revenant à Paris après le siège de La Capelle, voulut suivre son frère Antoine dans les voies de la pénitence. Singlin dut se charger du nouveau converti, auquel il donna des conseils analogues à ceux qu'Antoine Le Maître avait reçus de Saint-Cyran, «de prier Dieu extrêmement souvent, de jeûner & de donner l'aumône»; il lui recommanda en outre la récitation du bréviaire⁴. Un peu plus tard, le 2 février 1638, ce fut Singlin qui, très discrètement d'ailleurs, intervint auprès de Lancelot pour lui conseiller de faire son renouvellement. Il lui demanda s'il voulait communier à la grand-messe. «Je lui répondis, raconte Lancelot, que je n'avais point de volonté, que M. de Saint-Cyran, me confessant la veille, ne m'avait rien dit là-dessus, & que j'étais d'avis d'attendre qu'il me l'ordonnât. J'ai su depuis que M. de Saint-Cyran lui avait dit que, si je demandais à communier, il me laissât faire : mais lui, me voyant dans cette bonne disposition, me répondit fort doucement : «Eh bien ! puisque Dieu vous donne ce mou-

¹ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 46-47 (allusion à l'évangile selon saint Jean, VII, 46).

² *Ibid.*, t. I, p. 44.

³ *Ibid.*, t. II, p. 167 & 172.

⁴ (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 43. *Recueil d'Utrecht*, p. 15.

«vement, vous ferez bien de le suivre, en attendant que M. de Saint-Cyran vous en parle.» Lancelot demeura en pénitence, sous la direction de Singlin & de Saint-Cyran, jusqu'au jeudi saint¹.

Le ministère d'Antoine Singlin à Port-Royal était aussi très important. Saint-Cyran ne confessait lui-même que fort peu de religieuses, huit ou neuf tout au plus², & il est probable que le nombre des dirigées de Singlin était bien plus considérable. L'absence de l'Oracle étendit encore son rôle : «M. de Saint-Cyran alla à son abbaye, écrit la Mère Angélique, tellement que M. Singlin nous demeura seul³.» D'ailleurs, dès avril 1637, une lettre de la Mère Angélique à une autre religieuse semble le présenter comme le confesseur le plus habituel de la maison : «M. Singlin viendra aujourd'hui confesser : je vous supplie, ma sœur, pour l'amour de Dieu, disposez-vous à le voir. Il me demanda hier de vos nouvelles, & sa charité pour vous est toujours très grande⁴.» La principale activité de Saint-Cyran à Port-Royal consistait en conférences qu'il faisait aux religieuses, à la grille du parloir. Lorsqu'il fut parti, les religieuses assistèrent aux séances de catéchisme au cours desquelles Singlin expliquait aux petites pensionnaires la *Théologie familière*. En novembre 1637, Singlin écrit à l'abbé : «J'ai rendu à M. de Haitze votre catéchisme. Nous en avons fait trois leçons aux enfants, où s'est trouvée la communauté des religieuses, qui témoigne plus de désir que les enfants même⁵.» Plusieurs des sœurs firent sous la direction de Singlin leur renouvellement, & celui-ci reconnaît, dans son interrogatoire, leur avoir différé quelque temps l'absolution⁶. Ce fut lui également qui, au printemps 1638, intervint pour conseiller aux religieuses de l'institut du Saint-Sacrement d'abandonner cette fondation mal venue, & de revenir à Port-Royal. Quelques-unes lui ayant objecté qu'elles craignaient que «dans la multitude des personnes qui y étaient, on ne pût conserver une aussi grande union les unes avec les autres», il leur répondit : «Que là où était l'esprit de Dieu, comme il était à Port-Royal, l'union & la paix y étaient toujours, sans que la multitude des personnes y pût mettre empêchement⁷».

Ainsi, à bien des indices, on devine qu'en Singlin l'Oracle se

¹ Cf. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, p. 51. Cf. L. COGNET, *Cl. Lancelot*, p. 42.

² Cf. *Recueil d'Utrecht*, p. 60.

³ *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 368.

⁴ Mère Angélique ARNAULD, *Lettres*, Utrecht, 1742-1744, 3 vol., t. I, p. 99.

⁵ (F. PINTHÉREAU), *Progrès du Janséisme*, p. 93.

⁶ *Ibid.*, p. 41-42.

⁷ *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 583.

préparait un successeur. Sans doute avait-il songé un temps à son neveu Barcos pour cette fonction ; mais la raideur de caractère & l'étroitesse de Barcos le rendaient peu propre à la conduite des religieuses, & l'abbé s'en apercevait. Au contraire, l'humilité & la docilité de Singlin, jointes à un solide bon sens & à un esprit surnaturel très exigeant, lui donnaient confiance. Saint-Cyran sentait l'orage gronder sourdement autour de lui. Son opposition déclarée envers la politique de Richelieu, sa position prépondérante dans le parti dévot, le désignaient à la vindicte du tout-puissant cardinal : il avait conscience de vivre ses derniers mois de liberté. À la veille de son départ pour le Poitou, en octobre 1637, saint Vincent de Paul, son ami, était venu le mettre au courant des bruits qui couraient sur lui & lui reprocher certains écarts de langage. Singlin lui-même, si modeste fût-il, avait sa part dans ces légendes. Le 8 novembre 1637, il écrit à Saint-Cyran : « M. de Saint-Médard¹ a fort entretenu M. d'Alençon² de ma personne, que j'étais des trois mois sans dire la messe, que je faisais de longues oraisons, bref, que je menais une vie bizarre³. » De fait, au cours de l'enquête menée sur Saint-Cyran, un dirigé de ce dernier, Nicolas Victon, affirmera que, pendant l'été 1637, Singlin est demeuré environ trois mois sans dire la messe⁴. À mesure que les mois passaient, les menaces contre l'Oracle devenaient plus imminentes & plus précises. Dès le début de mai 1638, divers indices firent comprendre au petit groupe de Port-Royal que leur réalisation était proche, & ce fut sans doute avec peine, mais sans surprise que, au matin du 14 mai, Singlin apprit que Saint-Cyran venait d'être arrêté & emprisonné au château de Vincennes.

Louis COGNET.

¹ Il s'agit du curé de la paroisse Saint-Médard ; il se nommait Henri de Cuigy, cf. M. BROGNIART, *La Paroisse Saint-Médard*, Paris, 1951, p. 55.

² Toussaint d'Alençon était un prêtre habitué de la paroisse Saint-Médard que, vers 1636, Saint-Cyran avait introduit à Port-Royal comme confesseur. Cf. *Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal*, Amsterdam, 1723, p. 450 & suiv. À remarquer qu'il mourut en 1664 & non en 1666, cf. R. RAPIN, *Mémoires*, t. III, p. 376, note.

³ (F. PINTHEREAU), *Progrès du Jansénisme*, p. 93.

⁴ *Ibid.*, p. 19.